



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Réception des soumissions / Bid Receiving  
QG de la Division H de la GRC  
Arrêt postal n° H-066  
80, avenue Garland  
DARTMOUTH (N.-É.) B3B 0A7

**REQUEST FOR  
PROPOSAL**

**DEMANDE DE  
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaires :

<b>Title – Sujet</b> Station Totale GPS/GLONASS (tachéomètres électroniques)		<b>Date</b> 31 décembre 2020
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M1000-1-3289 <b>***Modification 001***</b>		
<b>Client Reference No. – N° de référence du client</b>		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At / à :</b>	14 :00 h	AST (Atlantic Standard Time) HNA (heure normale de l'Atlantique)
<b>On / le :</b>	21 janvier 2021	
<b>Delivery – Livraison</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Taxes – Taxes</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Duty – Droits</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> <a href="mailto:Jeff.lockyer@rcmp-grc.gc.ca">Jeff.lockyer@rcmp-grc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> 902-720-5108	<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b> 902-426-7136	

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification 001 à la demande de soumissions vise à répondre aux questions suivantes :**

**Question 1**

Au point 6.3 de la section 6 de l'annexe A se trouve l'exigence suivante : « Il faut offrir un soutien et faire des réparations à partir aux locaux du soumissionnaire à St. John's (T.-N.-L.) ou dans un rayon de 100 km de St. John's (T.-N.-L.). »

Nous demandons respectueusement de supprimer la restriction géographique de la section 6 de l'annexe A de la présente demande de soumissions.

**Réponse 1**

Si les services de réparation ne peuvent être fournis à T.-N.-L., l'entrepreneur devra en assumer tous les coûts, y compris de l'unité de remplacement (appareil prêté) qui devra être expédiée dans les 48 heures.

**Question 2**

Au point 3.6 de la section 3 de l'annexe A se trouve l'énoncé suivant : « Chaque station doit avoir au moins un port USB et un port série, ainsi que deux câbles. »

À quels câbles cette exigence fait-elle référence, et quel est l'utilité des câbles? Si le système de collecte de données est conçu pour transférer des données au moyen d'une clé USB, le ou les câbles sont-ils encore requis?

**Réponse 2**

Le transfert de données au moyen d'une clé USB est acceptable.

**Question 3**

Au point 4.1 de la section 4 de l'annexe A se trouve l'énoncé suivant : « Chaque station doit avoir deux batteries au lithium-ion internes remplaçables à chaud avec un bouton-poussoir externe pour y accéder, ou suffisamment de batteries pour durer 12 heures. Toutes les batteries pour la station de base, le récepteur mobile et le système de collecte de données doivent avoir la capacité d'être chargées à l'extérieur de la station. »

Étant donné que la GRC utilise actuellement l'équipement GNSS sans batterie double dans d'autres régions géographiques froides du Canada, et ce sans problème, nous demandons respectueusement que ce ne soit pas une exigence obligatoire vu l'actuelle manière de procéder de l'industrie et des autres divisions de la GRC. S'il est possible de changer la batterie de notre instrument et de ramener l'instrument rapidement à son état antérieur, l'exigence énoncée au point 4.1 est-elle satisfaite?

**Réponse 3**

Cela est acceptable à la condition que le vendeur fournisse trois (3) batteries pour le récepteur mobile et trois (3) batteries pour la station de base.

**Question 4**

Au point 5.1 de la section 5 de l'annexe A se trouve l'énoncé suivant : « Les stations totales fournies doivent être le modèle le plus récent du fabricant. »

Nous sommes un grand fabricant et fournisseur, et notre « modèle le plus récent » de récepteur GNSS dépasse de loin les spécifications décrites dans la présente demande de soumissions; toutefois, certains de nos modèles actuels correspondent mieux à ce qui est demandé. Nous demandons respectueusement de revoir la formulation de cette section de façon à ce que la demande de soumissions englobe les modèles « actuels » et pas uniquement les modèles « les plus récents ». Un modèle « actuel » pourrait-il satisfaire à l'exigence énoncée au point 5.1?

#### **Réponse 4**

Dans la mesure où le « modèle actuel » répond à toutes les exigences précisées et est assorti d'une garantie complète. L'année de fabrication doit être fournie et approuvée par l'acheteur avant la conclusion de la vente.

#### **Question 5**

Au point 6.5 de la section 6 de l'annexe A, il est précisé que des mises à jour gratuites du micrologiciel et du logiciel doivent être fournies pendant la durée de vie du récepteur GNSS.

Nos récepteurs GNSS utilisent un micrologiciel intégré (et non un logiciel). Si nous ne fournissons pas de mises à jour gratuites du micrologiciel pendant la durée de vie du produit, c'est parce que la plupart des consommateurs ignorent qu'il ne convient pas nécessairement d'apporter chacune des mises à jour d'un micrologiciel. Les révisions des micrologiciels sont publiées pour diverses raisons, comme la compatibilité avec de nouvelles versions des systèmes de collecte de données ou du logiciel du système de collecte de données ou l'intégration avec d'autres instruments. Si vous mettez à jour le micrologiciel du récepteur GNSS et qu'il n'est plus compatible avec votre système de collecte de données ou avec le logiciel du système de collecte de données, l'instrument pourrait ne plus être en mesure de communiquer avec le système de collecte de données et avec son logiciel respectif.

Comme la GRC ne donne pas de précisions quant aux mises à jour d'aucun des autres appareils et logiciels essentiels qui pourraient être touchés par une mise à jour du micrologiciel du récepteur GNSS, nous soutenons respectueusement que l'exigence d'obtenir des mises à jour gratuites pendant toute la durée de vie du récepteur GNSS n'est ni requise ni conseillée, de sorte que nous demandons respectueusement qu'elle soit retirée.

#### **Réponse 5**

Mises à jour gratuites des micrologiciels et des logiciels au besoin pour assurer le bon fonctionnement. Si un composant du système doit faire l'objet de réparations, toutes les mises à jour des logiciels ou des micrologiciels requises pour que l'unité redevienne pleinement fonctionnelle seront effectuées sans frais supplémentaires.

**\* Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**